

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1930

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 17 février 2025, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1930 relatif à l'entretien des installations septiques avec systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet***

Ce règlement a pour objet d'encadrer l'entretien des installations septiques avec système tertiaire fonctionnant avec un mode de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 18 février 2025.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA